

Logisinfos

LA LETTRE D'INFORMATION DES LOCATAIRES DE PROXIOLOGIS

La RÉGULARISATION des CHARGES 2014



COMMENT LIRE MON DÉCOMPTÉ DE CHARGES ?



QU'EST-CE QUE LA RÉGULARISATION DES CHARGES ?

Tous les mois, vous payez à votre bailleur les provisions de charges établies en fonction du budget prévisionnel de votre résidence.

Les charges sont régularisées une fois par an. La régularisation correspond à la différence entre le montant de ces provisions et les dépenses réelles.

La régularisation de ces charges sera quittancée sur le mois suivant la réception de votre décompte, et payable en début de mois suivant.

► **EXEMPLE** : si vous recevez votre décompte en juin, vous serez quittancés sur votre avis d'échéance du mois de juillet et devrez payer avant le 5 août.

PIECES JUSTIFICATIVES VISIBLES
DU / / AU / / A :

REFERENCE : 000000 00
N° UG : 000000
ENTREE LE : 7/05/07
SORTIE LE : 5/03/12

NOM DE LA RÉSIDENCE N° 0000
ADRESSE

NOM DU LOCATAIRE
ADRESSE DU LOCATAIRE

22/10/14 PAGE 001/FIN

DÉCOMPTÉ INDIVIDUEL DE RÉGULARISATION DES CHARGES

Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le décompte individuel de régularisation des charges de l'année dernière. La régularisation de ces charges figurera sur votre prochain avis d'échéance. Si la régularisation est en votre faveur, votre mensualité sera diminuée de cette somme sauf si vous êtes en impayé de loyers. Dans le cas contraire, votre solde débiteur sera diminué de cette somme. Si la régularisation est en notre faveur, votre mensualité sera augmentée de ce montant. Toutefois, si ce montant est supérieur à 150 €, vous pouvez bénéficier d'un échéancier en contactant votre gestionnaire locative.

PI	PERIODE DE REFERENCE	PRESENCE	CHAUFFE			
	11 31122012	365 365	209 209			
Poste	NAT	DESIGNATION	SURF. TOTALE IMM.	CRITERE REPARTITION	DEPENSES IMM.	VOTRE PART
ASC	EAS	ENTRETIEN ASCENSEURS	3329,23	55,27 SURF.	227,00	37,20
CC	DES	DESINSECT DERATISATION	4151,72	55,27 SURF. Chg	278,52	3,71
CC	ECC	ELECTRICITE P COMMUNES	4151,72	55,27 SURF. Chg	8896,34	118,43
CC	NPC	NETTOYAGE P COMMUNES	4151,72	55,27 SURF. Chg	19632,00	261,35
CC	VMC	ENTRETIEN VMC	4151,72	55,27 SURF.	227,00	37,20
CH	ECH	ENTRETIEN CHAUFFAGE	3170,70	53,80 Surf.chauff	2439,78	41,40
CH	GAZ	COMBUSTIBLE GAZ	3170,70	53,80 Surf.chauff	2439,78	41,40
ECI	EEC	ENTRETIEN ECS	1488,00	13,00 Cons Eau.C	988,93	8,64
ECI	EFC	CONS EAU FROIDE CHAUFFE	1488,00	13,00 Cons Eau.C	5669,28	49,53
ECI	GEC	COMBUSTIBLE GAZ ECS	1488,00	13,00 Cons Eau.C	6254,06	54,64
ECI	LEC	LOCAT ENT COMPTEURS ECS	50,00	1,00 Cpt Eau.Ch	3271,24	65,42
EF	EF	FOURNITURE EAU FROIDE	3329,23	55,27 SURF. ES	10767,76	178,76
TL	TOM	TAXE ENLEVEMENT OM	4151,72	55,27 SURF. ES	8109,00	107,95

POSTE	DESIGNATION	PERIODE DE REFERENCE	VOTRE PART	PROVISIONS	SOLDE
ASC	CHARGES ASCENSEURS	1/01/14 31/12/14	37,20	36,24	0,96
CC	CHARGES COMMUNES	1/01/14 31/12/14	400,55	455,40	54,85-
CH	CHAUFFAGE	1/01/14 31/12/14	460,03	334,32	125,71
ECI	EAU CHAUDE INDIVIDUELLE	1/01/14 31/12/14	178,23	166,32	11,91
EF	EAU FROIDE	1/01/14 31/12/14	178,76	238,32	59,56-
TL	TAXES LOCATIVES	1/01/14 31/12/14	107,95	106,44	1,51

N°	CONSUMMATION INDIVIDUELLE *	INDEX	CONSOM.
i ECS	Eau Chaude	57	70

Vous nous devez 25,68

LÉGENDE

- CHAUFFE : Période de chauffe (environ 220 jours)
- Part relative à votre logement
- Montant des factures réglées pour l'immeuble
- SURFACE TOTALE IMMEUBLE
- CRITERE DE RÉPARTITION: surface de votre logement
- Total pour votre logement et par poste de dépenses
- Différence entre les dépenses réelles et les provisions versées
- Acomptes (provisions) déjà versés via les avis d'échéances mensuels
- Consommation en m³
- L'astérisque indique un changement de compteur
- Relevé de compteur

ZOOM sur vos CHARGES



ASCENSEUR

Les charges correspondent au contrat d'entretien des prestations minimales : entretien courant, menues réparations, visite périodique ainsi que les dépenses d'électricité liées.



NETTOYAGE

C'est-à-dire les frais liés à l'entretien de votre résidence : nettoyage par le gardien, par un employé d'immeuble ou par une société de nettoyage, produits d'entretien...



ESPACES VERTS

Ce sont les frais liés à l'entretien des espaces verts de votre résidence : tonte de la pelouse, désherbage, taille des arbustes ...



CHARGES DES PARTIES COMMUNES

Ces dépenses concernent les petites réparations liées à l'entretien courant de votre résidence : changement d'ampoules, dépenses pour l'électricité des parties communes, eau utilisée pour nettoyer les allées ...



CHAUFFAGE

Les dépenses de chauffage concernent l'énergie utilisée pour produire du chauffage dans votre logement, l'entretien de la chaudière collective et le remplacement de petites pièces. Les gros travaux (remplacement de chaudière par exemple) sont pris en charge par votre bailleur.



TAXE D'ORDURES MÉNAGÈRES

Cette taxe est directement facturée par votre commune. Votre bailleur facture ensuite la part qui revient à chaque locataire en fonction de la taille de son logement.



EAU CHAUDE ET EAU FROIDE

Cette dépense concerne l'eau chaude et l'eau froide, que vous avez utilisées tout au long de l'année. Votre consommation d'eau est établie en fonction des index relevés sur votre compteur.



DÉSINSECTISATION / HYGIÈNE

Cette dépense concerne les produits utilisés pour la désinsectisation annuelle de votre immeuble. Le montant facturé pour la main d'oeuvre par la société est pris en charge par votre bailleur.



COMPTEUR D'EAU

Les frais de location, de relevés et d'entretien de vos compteurs sont facturés dans vos charges.



ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS

Il s'agit de la facturation des contrats d'entretien des équipements de votre logement (ventilation mécanique contrôlée (VMC), chaudière, robinetterie ...) : une fois par an, un prestataire vérifie le bon fonctionnement de ces équipements.



VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR VOS CHARGES?

Votre gestionnaire locatif est à votre écoute au 01 44 64 85 20 ou contact@proxilogis.fr
Vous pouvez également, via votre gestionnaire locatif, consulter les pièces justificatives concernant les dépenses de votre immeuble, dans les 6 mois à compter de l'envoi du décompte.



PROXILOGIS

PROXILOGIS, LE GIE DES ENTREPRISES SOCIALES POUR L'HABITAT LOGIS-TRANSPORTS, SOFILOGIS ET ALLIADÉ HABITAT



design : Marie Planques - www.marieplanques.fr

contact@proxilogis.fr // www.proxilogis.com